

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation  
d'une étude d'impact  
Article R.122-3 du Code de l'Environnement**

Rubriques visées : 41

Réaménagement de l'aire de repos de Salève

Maître d'ouvrage :

Autoroutes et tunnel du Mont Blanc (ATMB)

Dossier réalisé par :

AMÉTEN 17 cours Charlemagne 69002 LYON

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

27/09/2022

Dossier complet le :

27/09/2022

N° d'enregistrement :

2022-ARA-KKP-4030

**1. Intitulé du projet**

Réaménagement de l'aire de repos de Salève

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

ATMB

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Philippe REDOULEZ, Directeur Général d'ATMB

RCS / SIRET

5 8 2 0 5 6 5 1 1 0 0 1 0 5

Forme juridique

Société à raison d'être

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

**4. Caractéristiques générales du projet**

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet consiste au réaménagement de l'aire de repos du Salève.

**Zone PL/Bus**

Un dépôt bus est créé le long de la zone de services. Pour ce faire le stationnement PL est réorganisé en marche arrière.

La zone PL est toujours connectée avec la zone principale de services. Une zone dédiée à la clientèle PL est créée avec des tables pique-niques dont une partie est abritée par un espace couvert.

**Zone VL**

La zone de stationnement actuelle est réorganisée avec la création de trottoirs et de circulations piétonnes pour sécuriser les flux piétons. L'effet actuel minéral est supprimé. Dans l'espace central piétonnier sont positionnés :

Le module sanitaire ; une zone permettant l'accueil d'offres éphémères (restauration, DA, nurserie, etc.) ; un espace couvert pique-nique ; des tables de pique-niques ; une offre de jeux, des zones d'informations thématiques montagne, tourisme, découverte patrimoine, la canisette ; le tri sélectif des déchets.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste au réaménagement de l'aire de repos du téléphérique du Salève, afin de mettre en place un nouvel édicule sanitaire et de remettre en conformité les points nécessaires, tout en améliorant le partage de l'aire entre les piétons les VL et les PL. Nous ajouterons aussi des bornes de recharge pour véhicule électrique ainsi que des espaces ludiques pour les enfants. En complément, l'aire disposera d'un espace de snacking avec vente de boissons et nourriture.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'accès à l'aire se fera par la bretelle de sortie de l'autoroute A40, le flux des automobilistes sera séparé à l'intersection à l'entrée de l'aire, entre poids lourds et véhicules léger/bus.

Les VL pourront emprunter la voie de droite à l'intersection, qui sera proche de l'existante, afin de se rendre aux stationnements qui seront disposé en bataille en marche arrière, Il sera possible de faire des boucles dans le parking VL. La sortie du parking VL marquera un stop, pour accéder à la voie principale qui fait une boucle tout autour de l'aire.

Les PL devront aller tout droit, sur la nouvelle voirie du projet, elle desservira la zone de Sani-vidange, ainsi que le parking PL, qui sera du stationnement en épi en marche arrière. Les PL auront la possibilité de faire une boucle en reprenant la voie principale avant de sortir de l'aire de repos.

Les bus suivront dans un premier temps les VL, pour rejoindre leur stationnement de bus se trouvant sur une voirie en parallèle à celle du parking VL, ils réintégreront le flux général afin de se diriger vers la sortie de l'aire.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire  
Permis d'aménager

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de l'aménagement	21 400 m <sup>2</sup>
Nombre de places de stationnement VL	39
Nombre de places de stationnement PL	19

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

431 chemin Berlioz  
74100 Etrembières

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 6° 18' 8 0 " 53E Lat. 4 6° 16' 16 " 31N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Non renseigné. Après consultation du site de la DREAL AURA, aucune évaluation environnementale n'a été déposée pour l'aire de repos du Salève depuis 2010.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est située dans aucune emprise de ZNIEFF. Dans un rayon de 500 m est identifié la ZNIEFF de type II « Le Mont Salève » (820031547) à 170 m au sud et à l'est et la ZNIEFF de type I « Le Salève » (820031536) à environ 340 m au sud et à l'est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Etrembières n'est pas classée dans une zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope les plus proches sont : -« Le petit Salève » (FR3800226) à 530 m à l'est ; -« Bois De La Vernaz Et Des Iles D'Arve » (FR3800607) à 960 m au nord.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zonages les plus proches sont celui du Parc naturel régional du Haut Jura à plus de 16 km à l'est et la Réserve naturel nationale de la Haute chaîne du Jura à 18 km à l'ouest
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Etrembières est soumise au PPBE 3ème échéance de Haute-Savoie approuvé le 18 septembre 2019 sur la période 2019-2023.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture, l'emprise projet n'est concernée par aucun élément du Patrimoine. Les éléments du Patrimoine les plus proches sont : • Immeuble classé ou inscrit : Gare haute du téléphérique du Salève à 870 m au sud, • ZPPA, zone de saisine « Tombes du haut Moyen Age » à 3,5 km au nord-est.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les inventaires départementaux, aucune zone humide n'est située dans l'emprise du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Etrembières n'est pas concernée par un PPRT mais concernée par un PPRN, approuvé le 19 novembre 2001. La zone d'étude n'est toutefois pas concernée par un zonage réglementaire
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'identifie aucun site BASIAS, BASOL ou ICPE au droit du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est située dans la zone de répartition des eaux souterraines de la "nappe profonde du Genevois"
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas directement concerné par un périmètre de protection de captage d'eau potable. Toutefois, 4 points de captage sont identifiés à proximité : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Puits du pas de l'échelle à 780 m à l'ouest,</li> <li>• Puits de Veyrier à 1,1 km au nord,</li> <li>• Puits de Veyrier 3 à 1,2 km au nord,</li> <li>• Captage du creux du mulet à 1,9 km au sud-ouest.</li> </ul>
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont : - « Le Salève » (SIC, FR8201712) à 490 m au sud ; - « Vallée de l'Arve », (SIC, FR8201715, ZPS, FR8212032) localisée à environ 860 au nord du site d'étude
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu lors de la phase travaux ou de la phase exploitation. L'eau consommée proviendra du réseau communal d'eau potable (pas de prélèvement direct dans le milieu naturel via un forage).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de drainages ou de modifications des masses d'eau souterraines. En phase chantier, une vigilance accrue et des mesures de chantier spécifiques (stockage des produits polluants sur bac de rétention, kit anti-pollution, etc.) sera portée quant aux risques de pollution.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrassements nécessaires seront globalement équilibrés au niveau de la zone. Des apports de terre végétale ponctuels pourront être nécessaires pour l'aménagement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un prédiagnostic écologique a été réalisé par Améten. La zone d'étude présente une diversité très faible en termes d'habitats et d'espèces floristiques et est donc considéré à enjeu faible. Les enjeux faunistiques des différents taxons vont de nul à faible. Les enjeux du milieu naturel au sein de la zone d'étude sont donc considérés comme faible. 25 arbres seront abattus, 25 conservés et 19 replantés. Il est précisé qu'aucun arbre gîte n'a été identifié.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est déjà constituée d'une aire d'autoroute fonctionnelle. La zone d'étude n'est donc pas un secteur à intérêt (alimentation, reproduction, habitats) pour les espèces des zones Natura 2000 identifiées. La zone étant déjà urbanisée et imperméabilisée, le projet n'aura pas d'incidences nouvelles. En conclusion, il n'y a pas d'incidence du projet sur le réseau Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le SRADDET identifie la zone d'étude comme difficilement franchissable car entourée d'importantes infrastructures telles que des autoroutes, routes et voies ferrées au sein d'une zone artificialisée. Un réservoir de biodiversité est identifié à 400 m au sud-est. Toutefois, ce réservoir ne semble pas communiquer avec la zone d'étude. Les enjeux sont faibles du fait des infrastructures qui contraignent les déplacements potentiels
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une zone déjà aménagée par une aire de repos d'autoroute. Cela n'engendre donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ; forestiers ou maritimes supplémentaires.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Etrembières n'est pas couverte par un PPRT. La zone d'étude identifie 6 ICPE et 14 sites BASIAS dans un rayon de 500 m, dont seulement 4 sont encore considérés en activité. Aucune canalisation de transport de matières dangereuses n'est identifiée.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les informations fournies par le site internet de la Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie, la commune d'Etrembières est concernée par un périmètre du Plan de Prévention des Risques Naturels. Toutefois la zone d'étude est située en dehors de son zonage réglementaire. La zone d'étude est aussi concernée par un risque sismique moyen (4/5) et par un retrait-gonflement des sols argileux classé faible au droit de l'emprise du projet, et moyen en limite nord de la zone d'étude.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera pas d'émissions nocives pour la santé.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des déplacements pour permettre aux usagers de la route de se reposer. Toutefois aucune modification de déplacement ou de trafic n'est à prévoir, l'aire étant déjà existante et accueillant déjà du public.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase travaux sera vectrice de bruits/nuisances sonores durant la période diurne. La phase exploitation pourra être vectrice de bruit selon la fréquentation de l'aire. Toutefois, les premières habitations sont situées au nord de l'autoroute A40 et sont déjà exposées à des nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la phase travaux du projet pourra engendrer des vibrations (déambulation des engins, démolition des enrobés) qui seront très localisées et ponctuelles.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La zone d'étude sera concernée par des émissions lumineuses en phase exploitation. Ces émissions seront conformes aux prescriptions de la réglementation, et notamment l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase chantier, des polluants atmosphériques seront rejetés par les engins motorisés nécessaires au bon déroulement des opérations. Les volumes rejetés resteront limités en quantité et dans le temps.</p> <p>La phase exploitation sera concernée par les rejets des véhicules accueillis sur l'aire de repos. Ces rejets sont associés à l'autoroute A40 et sont déjà existants.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase travaux et exploitation n'engendrera pas directement de rejets liquides. Seule une phase de déversement accidentelle d'un véhicule pourra engendrer des rejets liquides. Cette situation est de l'ordre de l'accidentelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées du site seront collectées et rejetées au sein du réseau public d'assainissement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra entraîner la production de déchets routiers qui seront réutilisés ou traités et éliminés selon la réglementation.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est concernée par aucun élément du patrimoine remarquable.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifiera pas les activités humaines et l'usage du sol, celles-ci étant déjà existantes

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les recherches ont été effectuées sur les communes d'Etrembières, Bossey, Monnetier Mornex et ont permis de constater qu'aucun projet n'a d'effets cumulés avec le réaménagement de l'aire de repos de Salève, entre 2017 et 2022.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Bien que le projet n'impacte pas de façon significative l'environnement, des mesures sont préconisées afin de limiter les impacts potentiels :

- Intervention en dehors de la période de reproduction des espèces (à partir de septembre) ;
- Abattage des arbres à privilégier entre septembre et novembre avec inspection préalable préventive pour s'assurer de l'absence d'espèces protégées (oiseaux et chauves-souris).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques du projet, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale. En effet, le projet consiste au réaménagement d'une aire déjà existante, située au sein d'un tissu urbain discontinu (à proximité d'infrastructures de transport, habitations individuelles, carrière...).

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Note de synthèse environnementale

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Bonneville

le

26/05/22

Signature

